



**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 4 décembre 2025**

**RAPPORT N° 33/2025
AU CONSEIL COMMUNAL**

Budget 2026 du Fonds culturel Riviera (FCR)

FONDS CULTUREL RIVIERA

RAPPORT DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE GESTION CHARGÉE DE L'EXAMEN DU BUDGET DU FCR POUR L'EXERCICE 2026

SÉANCE DU JEUDI 30 OCTOBRE 2025, À 19H00, À LA TOUR-DE-PEILZ
AULA DU COLLÈGE COURBET, AV. DE LA GARE 1

Mesdames et Messieurs les Président-e-s,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera s'est réunie le jeudi 30 octobre 2025, à 19h00, à La Tour-de-Peilz et a examiné avec attention le budget 2026.

La Commission était composée de :

Présent-e-s

Blonay - Saint-Légier

Mesdames et Messieurs :

Evelyne

Chevallaz Belotti

membre

Claude

Nicolet

membre

Chardonne

Jean-David

Pelot

membre

Corseaux

Roberto

Trüb

membre

Corsier

Mireille

Roth

suppléante

Jongny

Corinne

Ansermoz

membre

Montreux

Pierre-André

Spahn

membre

La Tour-de-Peilz

André

Gruaz

membre

Janina

Rioux

membre

Anne-Marie

Arnaud

suppléante

Veytaux

Valérie

Passera

membre

Francine

Jordan

suppléante

Excusé-e-s

Blonay

Barbara

Kool

suppléante

Chardonne

Romain

Gillieron

suppléant

Corseaux

Arnaud

Gantenbein

suppléant

Corsier

Martine

Meier

membre

Jongny

André

Joye

suppléant

Montreux

Philippe

Morier-Genoud

membre

Christian

Fürst

suppléant

Vevey

Patrick

Fleury

membre

Carole

Meyer

membre

Guillaume

Pilloud

suppléant

ORDRE DU JOUR

1. Accueil
 2. Liste de présences
 3. Budget 2026 et préavis type y relatif
 4. Divers
 5. Prochaine séance
-

1. ACCUEIL

M. André Gruaz, Conseiller communal à La Tour-de-Peilz, accueille l'assemblée et cède directement la parole à M. Vincent Bonvin, Conseiller municipal à La Tour-de-Peilz et Président du Fonds culturel Riviera (FCR). A son tour, M. Bonvin souhaite la bienvenue à la Commission intercommunale de gestion du FCR et précise qu'il devra quitter rapidement la séance, étant retenu par une autre Commission de gestion, communale cette fois.

M. Gruaz précise qu'il présidera la séance et que Mme Mireille Roth, Conseillère communale à Corsier-sur-Vevey rédigera le rapport.

Sont également présentes, Mmes Colette Rossier et Laurence Meyer de Stadelhofen, respectivement cheffe de service et adjointe au service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI).

2. LISTE DE PRÉSENCES

M. Gruaz procède à l'appel (cf. liste de présence page 1).

3. BUDGET 2026 ET PRÉAVIS TYPE Y RELATIF

À la demande de M. Gruaz, Mme Rossier présente le budget 2026 du Fonds culturel Riviera (FCR) en débutant directement à la page 2 du préavis, qui rappelle la liste des institutions actuellement bénéficiaires du fonds. Le budget global s'élève à CHF 4'138 800.- de charges. Les recettes proviennent principalement des contributions communales, calculées sur la base de la population au 31 décembre 2024, pour un total estimé à CHF 3'966 800.-.

Une participation complémentaire issue de la taxe de séjour (CHF 12'000.-) est affectée au financement de l'Agenda Riviera. Enfin, une ponction de CHF 160'000.- sur les réserves du FCR est prévue afin d'équilibrer le budget. En effet, bien que n'ayant pas encore reçu toutes les données de la part des institutions bénéficiaires du FCR, le budget 2026 tient notamment compte du retour progressif de certaines institutions au 2m2c à la mi-2026, avec une part vraisemblablement plus importante de charges artistiques.

La contribution des communes par habitant est donc fixée à CHF 47.-, enveloppe que les conseils communaux sont appelés à adopter, afin que le Conseil administratif du FCR puisse procéder à la répartition des subventions en décembre prochain. Mme Rossier rappelle que cette hausse par rapport aux CHF 46.- / hab. en 2025, correspond à un retour à la normale, après la phase transitoire liée à la fermeture du 2m2c. En outre, le Conseil Administratif estime qu'en 2027, la contribution pourrait passer à CHF 48.- par habitant, « montant historique » prévu lors de la création du FCR en 2002-2003 et qui a été maintenu jusqu'en 2017. Elle rappelle que c'est grâce à ce montant qu'il a été possible d'intégrer de nouvelles institutions au FCR, jusqu'à en doubler le nombre (de 11 à 22).

Mme Jordan s'inquiétant d'une possible augmentation de la participation de la CITS à l'Agenda régional, Mme Rossier répond que dite participation n'a déjà pas été simple à obtenir et qu'au surplus, la CITS soutient avant tout ce qui a trait aux manifestations, alors que l'Agenda les publie.

S'agissant de l'Agenda Riviera, le coût annuel de l'impression et de la distribution est estimé à CHF 160'000.-, sachant qu'une part de recettes provient des pages publicitaires. Un débat s'est ouvert sur la pertinence du maintien d'un format papier à l'ère du tout numérique. Plusieurs membres, notamment M. Nicolet (qui a procédé à un sondage auprès de 50 personnes de sa commune), ont relevé un faible taux de lecture dans leurs communes, alors que d'autres ont un retour positif, notamment des milieux artistiques. Cela étant, la commission n'est pas dans l'optique de supprimer la version papier mais s'interroge autour d'une évolution à terme. M. Bonvin et Mme Rossier ont souligné qu'un équilibre entre papier et web restait nécessaire : le format papier touchant encore une part de public, notamment les seniors et les visiteurs (distribution par l'hôtellerie), tout en soutenant la filière locale d'impression. La version web est également publique.

Mme Rossier a rappelé que l'Agenda fait partie intégrante du but du FCR (art. 2 de la convention) et contribue à diffuser et rendre visibles les activités culturelles de la région. Une précédente enquête

à l'échelle de la région avait d'ailleurs montré une répartition 50% / 50% entre les préférences pour le format papier et le format numérique, ainsi qu'une part souhaitant les deux versions.

La discussion a également porté sur le recentrage du FCR sur son but, la commission s'interrogeant sur les effets de la diminution de la contribution des communes dès 2018, sur les aides à la création et soutiens ponctuels. Mme Rossier rappelle que le but du FCR est de soutenir les institutions bénéficiaires du FCR (art. 2 convention) et que l'octroi d'aides à la création et de soutiens ponctuels est subsidiaire (art. 19), dans la mesure du solde disponible, une fois les subventions attribuées à dites institutions. Les principes d'octroi des aides à la création / soutiens ponctuels ont été précisés pour garantir un usage du fonds qui soit le plus juste possible et sont disponibles sur le site internet du SAI. Cela dit, l'enveloppe globale du FCR a été diminuée à la suite d'un changement de législature, auquel s'est ajoutée une baisse du nombre d'habitants en 2019.

Plusieurs interventions de Mme Arnaud ont porté sur l'absence de précision du budget présenté sur les montants attribués et le fait que les conseils communaux n'ont pas accès à ces montants. Par ailleurs, elle s'enquière des musées et de celui du jeu en particulier : sont-ils soutenus par le FCR ? Plusieurs membres de la commission, ainsi que Mme Rossier, ont rappelé que les conseils communaux votent uniquement la contribution globale des communes (CHF 47.- / hab.) au stade du budget, tandis que le Conseil administratif procède, en décembre, à la répartition détaillée par institution sur la base des besoins transmis. Les montants exacts par institution figurent ensuite dans les comptes annuels du FCR qui sont transmis à tous les conseils communaux.

Cette précision a permis de clarifier les interrogations soulevées quant à la disponibilité des données chiffrées par institution.

Quant à la question des musées, Mme Rossier rappelle que le FCR soutient l'Association des musées de la Riviera vaudoise (AMRV) et en particulier les événements communs (La nuit des musées / En famille au musée / etc.), dont le Musée du jeu fait partie. Elle rappelle également que la question d'intégrer les musées s'est posée à la création du FCR, mais que le montant des contributions des communes, estimé alors à CHF 150.- / hab. n'était pas acceptable d'un point de vue politique.

Mme Ansermoz s'est enquis de la pérennité des réserves du FCR et Mme Rossier a confirmé que la réserve de CHF 160'000.- prévue au budget 2025 serait vraisemblablement entièrement utilisée pour 2026 mais ne serait pas dépassée, ce qui justifie la hausse annoncée par anticipation de la contribution à CHF 48.- / hab. en 2027.

À la question de Mme Jordan sur le montant de l'agenda régional, Mme Rossier précise qu'il est inclus dans le montant global des subventions aux institutions.

Mme Ansermoz encourage les délégués à s'enquérir auprès de leur Municipalité sur l'affectation du delta de CHF 1.- / hab. qui résulte de la différence entre les CHF 47.- / hab. du FCR et les CHF 48.- / hab. prévus par les communes, dans l'optique que ce montant reste alloué à la culture.

A l'issue de la discussion, le président passe au vote. Le budget 2026 du Fonds culturel Riviera est adopté à l'unanimité des membres présents.

4. DIVERS

Pas de point.

5. PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance de la Commission intercommunale de gestion relative à l'examen des comptes 2025 aura lieu le **jeudi 30 avril 2026, à 19h00, à La Tour-de-Peilz**. Les commissaires de La Tour-de-Peilz se chargent de réserver une salle à cet effet.

CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera vous propose, Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :

- **d'adopter le budget 2026 du Fonds culturel Riviera.**

Au nom de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera

Le président :
André Gruaz

La secrétaire :
Mireille Roth

Séance levée à 20h00.

Corsier-sur-Vevey, le 4 novembre 2025